

MAIRIE
DE
SAVINS
77650



Téléphone 01 64 00 69 95

Tel urgences 06 47 43 60 54

E-Mail mairiedesavins@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-savins.fr>

Lettre de la Municipalité N° 40 : Meilleurs vœux, Santé et sérénité pour 2024

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En cette fin d'année, je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour 2024, ainsi que tous les vœux de l'ensemble du conseil municipal.

2023 a été une année particulièrement difficile pour bon nombre de nos administrés. L'année a été marquée par de nombreux événements dont certains n'étaient pas prévisibles : Crise sanitaire toujours présente même si on en parle moins, guerre en Ukraine, situation tendue dans de nombreux pays (Iran, Afghanistan, Israël/Palestine etc...) crise inflationniste, crise d'approvisionnement en certaines matières premières, crise énergétique, crise médicale, réforme des retraites, inondations. L'actualité a aussi été marquée par des vagues d'antisémitisme, de racisme. Des actes terroristes encore trop nombreux qui favorisent un climat visant à opposer des populations, des cultures, des religions alors que l'immense majorité de nos concitoyens aspirent à plus de vivre ensemble. Regardons ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise. Mais cela semble un avenir de plus en plus éloigné avec la montée des extrémismes de tous bords. Des débats tronqués, une radicalisation religieuse, politique, sociale. Dans notre pays des droits de l'homme, de la Liberté, Egalité, Fraternité, ces valeurs sont de plus en plus reléguées au second plan. Le Congrès des Maires titrait « Communes attaquées, République menacée » pour souligner les violences de plus en plus présentes à l'égard des élus. Mais cette violence se généralise en oubliant la bienveillance pour autrui. Malgré tout ce ciel assombri il faut garder espoir et croire en un avenir plus apaisé car nombreux sont nos concitoyens qui se battent au quotidien dans les associations d'aide humanitaire et médicale, qui donnent généreusement pour les restos du cœur, secours populaire, téléthon etc... Sur le plan communal nous aurons aussi de nombreux défis à relever : continuer d'assurer l'équilibre budgétaire malgré des factures qui ne cessent d'augmenter, en gardant des réserves pour les projets à venir, lancer concrètement la rénovation de l'Eglise, faire vivre la « Maison pour tous », finaliser les travaux de voirie, intégrer Savins dans le PLUI (avec des enjeux de développement contrôlé respectueux de notre environnement et d'un village rural), continuer à animer et dynamiser Savins avec le concours des associations locales.

Jean-Louis CHAIGNEAU
Maire de Savins

Eclairage public :

Après une année d'essai de coupure de l'éclairage public entre 20h et 6h00 du matin, nous allons, après un nouveau débat au conseil municipal, élargir la période d'éclairage : extinction entre 21h00 et 5h30 (il va falloir attendre la mise en place qui ne dépend pas de la municipalité mais du prestataire du SDESM). Les économies réalisées sont de l'ordre de 10 000 euros sur l'année. Nous ferons un point précis lors du vote du budget en avril 2024.

Voirie :

Les travaux vont continuer avec au 1er trimestre la réfection du tronçon Rue du mont qui n'avait pas été réalisé. Un projet d'aménagement de la place de la mairie est en cours. Des devis sont en cours de réalisation pour la rue du château.

Concernant la route de Sognolles, la procédure est longue et des relevés et sondages ont été faits par l'expert. L'entreprise Pépin ne donne pas signe de vie. Notre avocate suit l'affaire avec sérieux.

Maison pour tous : Ouverture lundi 8 janvier 2024

Les derniers travaux sont terminés à l'intérieur. Pour l'extérieur les accès pour les personnes à mobilité réduite et la place de parking « handicapés » sont terminés. La rambarde de protection sur la terrasse extérieure sera posée début janvier.

Le projet d'animation et fonctionnement a fait l'objet d'une contractualisation avec la municipalité, validée par le conseil municipal et le conseil d'administration de l'association « maison citoyenne ».

Après trois années de travaux avec nos bénévoles, ce projet, qui s'inscrit dans les objectifs de préservation du patrimoine, de soutien aux associations locales, de maintien de la convivialité au sein du village, et de création d'une annexe de mairie accessible aux handicapés, voit le jour. Les bénévoles sont restés toujours aussi motivés. Un grand merci à eux...

La réalisation de ce projet n'a pu se faire que grâce à la mobilisation des bénévoles, à la contribution financière du conseil départemental et de l'Etat, de l'aide apportée par le don de M. Pionnier, et à l'implication constante de la municipalité. Maintenant il faut faire vivre le projet et les bénévoles vont continuer de s'impliquer pour accueillir au mieux les visiteurs qui pourront venir prendre un café, thé, chocolat, boisson fraîche, mais également jouer au babyfoot, ou aux divers jeux mis à disposition pour les jeunes et moins jeunes, lire, discuter.... Bref un lieu de convivialité ouvert à tous.

L'ouverture est prévue le lundi 8 janvier !

Eglise : L'ensemble du dossier a été transmis au département et la région pour le financement qui est maintenant à l'étude. Rappelons que dans la phase préparatoire nous avons réuni nos interlocuteurs afin de valider la possibilité de prise en charge. Nous espérons donc que les engagements seront tenus mais nous sommes optimistes compte-tenu des premiers retours sur le dossier. Dès que nous aurons le feu vert nous pourrons lancer, avec notre architecte, le permis de construire ainsi que le marché public pour les travaux.

Rappel : Communication - Panneau Pocket ! Téléchargez et soyez informés de l'actualité de la commune...

La municipalité diffuse des informations grâce à l'application « panneau pocket » afin de permettre une information rapide, sur les événements qui concerne la commune et sur les informations urgentes pour les habitants. Concernant l'utilisateur, cette application est 100% gratuite et anonyme. Sur votre téléphone ou votre ordinateur vous pouvez télécharger l'application (sur « play store » ou « Apple store » en recherchant « Panneau Pocket »), installer, rechercher votre commune et l'ajouter à vos favoris afin de recevoir les notifications. Cela va permettre de vous informer des événements de la commune et de faire des rappels. Plus de réactivité, plus d'information.

Nous avons prévu de remanier le site internet actuellement trop complexe d'utilisation pour un site plus réactif. Nous vous tiendrons informés lors de la mise en place du nouveau site qui devrait permettre une réelle mise à jour simple et efficace des informations utiles aux habitants.



Recensement : Du 9 janvier au 18 février, un agent recenseur (Sandie Groizeleau) sera présent sur notre commune. Nous comptons sur vous pour lui faire un bon accueil. Rappelons que cette opération de recensement est obligatoire.

Comment ça se passe ? Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier 2024 ?

Contactez la commune : 01 64 00 69 95

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc

permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : 01 64 00 69 95

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Accueil et permanences mairie :

Depuis avril nous sommes confrontés à l'absence d'Agnès (pour raisons de santé), et nous ne trouvons pas de secrétaire de mairie formée pour assurer son remplacement. Nous avons demandé à Catherine qui travaillait à 25% pour la mairie de basculer 25% de son temps RPI sur la mairie et de compenser ce temps RPI par la montée en compétence d'Emilie au secrétariat RPI. Mais 50% pour effectuer ce qui était réalisé à 125% c'est impossible. Plusieurs communes sont dans une situation identique à la nôtre, voire pire. Nous faisons notre possible pour gérer au mieux les dossiers mais les délais sont allongés et notre personnel est moins disponible à l'accueil. Mes adjointes et moi-même sommes disponibles pour recevoir les savinois et savinoises qui le souhaitent. Nous espérons que vous saurez comprendre les difficultés qui sont aujourd'hui les nôtres, et si le téléphone ne répond pas toujours à la mairie, il y a le téléphone d'urgence. Nous vous rappellerons. J'en profite pour remercier Catherine et Emilie pour leur investissement et leur sens aigu du service public.

Consignes de tri au cimetière : il est important de rappeler que le tri que nous effectuons à domicile vaut aussi pour le cimetière. Prochainement le SMETOM va livrer un conteneur pour déchets verts au cimetière. Rappelons que les fleurs, terre, et pots en plastiques et autres déchets ne doivent pas être mis dans la même poubelle.

Une nouvelle centenaire à Savins : Mme Brûlé (place de la mairie) a fêté ses 100 ans. Actuellement dans une maison de retraite proche de ses enfants, la municipalité a voulu rendre cet hommage à une savinoise qui est restée sur Savins jusqu'à ses 99 ans. Un beau bouquet lui a été envoyé de la part du conseil municipal.

Une collecte des sapins aura lieu gratuitement à Savins : les sapins seront à déposer sur la place de la mairie (emplacement délimité) et seront collectés par le SMETOM à partir du 15 janvier.

Les motards du cœur, comme chaque année, sont passés, par notre village. Cette année nous avons constaté moins de participants et moins de dons de cadeaux. La situation économique et sociale y est sans doute pour quelque chose, mais la solidarité doit rester présente. Rendez-vous en décembre 2024.

Pour le Conseil Municipal

Le Maire : Jean-Louis CHAIGNEAU

Rappel de quelques règles concernant le respect du voisinage

Règles et horaires concernant les travaux : Extrait de l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine-et-Marne :

Article 4 : Horaires des activités bruyantes effectuées par les particuliers

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

- . de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- . de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ;
- . de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées.

Rappel : les feux de brûlage sont interdits par arrêtés préfectoral.

Chiens Errants : Devant les nombreuses plaintes, la municipalité a pris un arrêté qui renforce les dispositions légales concernant la divagation des chiens sans laisse ni maître. Toutefois, la municipalité ne peut qu'appeler la fourrière ou la gendarmerie lorsque les chiens ne sont pas identifiés. Lorsque nous identifions le propriétaire nous l'avertissons afin qu'il puisse très rapidement récupérer son chien errant, sous peine de le voir ramassé par la fourrière. Nous demandons à tous les propriétaires de chiens d'être particulièrement vigilants afin de ne pas les laisser s'échapper ni promener sans laisse.

ETAT CIVIL :

NAISSANCES

Eléanor DUBREUILLE THOMASSON le 23/06/2023

Clémence LASSEAUX NICOLI le 03/10/2023

MARIAGES

Tiffany VIEIRA-ANDRE et Jérôme FUGIER-GARREL le 06/05/2023

Céline THIBAULT et Christophe PEZ le 24/06/2023

Stéphanie LEROY et Nathalie HERVIO le 08/07/2023

Sandrine PILARSKI et Thierry REY le 15/07/2023

DECES

Patrick PIERRET le 14/03/2023

Patrick HORNN le 08/08/2023

Christiane PIZZUTO le 15/08/2023

Numéros de la Mairie :

À la suite de l'installation de la fibre nous avons dû changer d'opérateur sans pouvoir récupérer nos anciens numéros :

Les nouveaux numéros sont les suivants :

- Fixe Mairie : 01 64 00 69 95
- Portable d'urgence Mairie : 06 47 43 60 54
- Fixe RPI : 09 77 98 69 95

Je vous rappelle que nous restons à votre disposition pour toute question en contactant la Mairie par mail (mairiedesavins@wanadoo.fr) ou par téléphone. Le secrétariat reste ouvert au public sur rendez-vous pour vos démarches.

Site internet : www.mairie-savins.fr est en refondation.

Compte instagram de la commune : https://www.instagram.com/insta_savins77/

Événements à Venir :

Samedi 13 janvier : **Vœux du Maire** (19h - Salle polyvalente) : chaque Savinoise et Savinois est invité à participer aux vœux qui seront suivis d'un pot et d'une galette des rois.

Dimanche 28 janvier : Repas des anciens (pour ceux qui se sont inscrits).